

Fiche action n° 94/N°4

Thème : Accès à l'emploi des habitants / Désenclavement et fin de l'isolement des quartiers



FAVORISER LA MOBILITÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI ET À LA FORMATION

Enieu

S'inscrire dans la logique et la stratégie globale de développement des transports collectifs sans méconnaître la nécessité de favoriser tout moyen de transport individuel dans l'intervalle pour faciliter les trajets domicile/travail

Constat. situation actuelle:

Dans un département où les emplois à horaire atypiques sont nombreux (hôpitaux, MIN de Rungis, Aéroport d'Orly) et l'accès à l'emploi nécessitant souvent le permis de conduire en tant que qualification, les quartiers sont mal desservis par les transports collectifs. Beaucoup de jeunes n'accèdent pas au permis, malgré le permis à 1€.

Ce dispositif ne répond pas suffisamment à leur situation en raison de la demande de garantie à laquelle ils ne peuvent satisfaire, et les plus de 25 ans n'y ont pas accès.

Proposition:

- o Hâter la réalisation des grands projets de transports collectifs : TCSP (Transports en Commun en Site Propre) et ORBIVAL (métro circulaire)
- o Optimiser l'impact du permis à 1 € :
 - Etendre le permis à 1 € aux personnes de plus de 25 ans
 - Suppression de la garantie demandée par certains établissements prêteurs

Objectifs (quantifiés) :

- o Raccourcir les temps de transport quotidien en zone urbaine dense en développant les transports de banlieue à banlieue
- o Mesurer l'impact sur l'accès à l'emploi des habitants des ZUS

Résultats attendus / indicateurs :

Evolution du pourcentage de jeunes ayant obtenu le permis avant 25 ans révolus Enquêtes de mobilité

Moyens budgétaires ou fiscaux :

Moyens réglementaires :

Pour le permis à 1 € : assurer la primauté des conventions partenariales Etat/ organismes prêteurs/auto-écoles par rapport aux règles du droit bancaire et de gestion qui conduisent les prêteurs à exiger des garanties.

Administration chef de file et partenaires sollicités :

Secrétariat d'Etat aux Transports